

B0 / H0 – H0v



OBJECTIF DE LA FORMATION

Préparation en vue d'un titre d'habilitation de type B0, H0v suivant la norme NF C18-510. Connaître les risques liés à l'électricité et ses dangers et réaliser en sécurité des travaux d'ordre non électrique dans un environnement présentant des risques.

PUBLIC ET PREREQUIS

Toutes personnes qui doivent effectuer des opérations d'ordre non électrique dans un environnement électriquement dangereux (agent de surveillance, ingénieur, serrurier, plombier, ect, ...) Formation éligible au CPF

Pour suivre cette formation, aucun pré requis n'est nécessaire.

Pour les personnes en situation de handicap qui pourraient avoir des besoins spécifiques, veuillez prendre contact avec le centre de formation. Bâtiment accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

L'employeur ne pourra délivrer une autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médical.

DUREE

7 Heures soit 1 jour de formation. Elle comprend au moins 2 heures de pratique conformément à l'annexe D de la NF C18-510.

MODALITÉ ET DELAIS D'ACCES

Satisfaire les prérequis.

Délais de 14 jours à compter de la demande du bénéficiaire sous réserve d'une réponse favorable du financeur et sous de disponibilité.

LIEU

Formation INTER : CFP ALPHA FORMATION CONTRÔLE – 2 Impasse de l'Atlantique – 85150 LA CHAPELLE ACHARD

Formation INTRA : sur site client

TARIF

A partir de 195.00€

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Formation présentielle uniquement (Théorique et pratique)
- Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur
- Livrets pédagogiques remis au stagiaire
- Nombre minimum par session : 2 stagiaires
- Nombre maximum par session : 10 stagiaires
- Installation conforme à la recommandation visée

Formateur qualifié et compétent avec une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et possédant les habilitations électrique correspondantes au domaine de formation.

MODALITES DE SUIVI ET DE VALIDATION

SUIVI

Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur.

EVALUATION

Une évaluation pratique et théorique sera effectuée suivant les modalités énoncées dans la norme. Evaluation de la formation par les stagiaires concernant les objectifs et la qualité

VALIDATION

Attestation individuelle de formation, Avis après formation du niveau de l'action B0/H0-H0v et une carte d'habilitation.

DEBOUCHÉS :

Effectuer des travaux non électriques à proximité des installations électriques ou dans des zones présentant des risques électriques

CONTENUS DE FORMATION

THEORIE

Durant cette formation, nous aborderons les thèmes suivants :

- Les effets des courants sur le corps humain
- Les moyens préventifs de se protéger contre les différents contacts électriques
- Connaître et reconnaître les domaines de tension
- Savoir identifier les différentes zones d'environnements liées aux domaines de tension
- Connaître les différents titres d'habilitations
- Connaître les limites de chaque niveau d'habilitation
- Savoir mettre en œuvre une analyse des risques liés au risque électrique
- Savoir utiliser et identifier les différents EPI et EPC
- Savoir réagir dans le cas d'accident ou d'incident d'origine électrique
- Ces différents thèmes seront mis en application grâce à plusieurs mises en situations pratiques

PRATIQUE

Durant la pratique, le stagiaire sera amené à :

- Rentrer dans un local électrique, déterminer le danger et évaluer les risques
- Savoir remplir un titre d'habilitation
- Savoir remplir une analyse des risques
- Choisir et utiliser les équipements de protections individuelles et collectives nécessaires
- Connaître les gestes de bases devant un feu d'origine électrique
- Mettre en place un balisage
- Utiliser correctement les équipements de protections individuelles
- Alternance d'apport théorique et de mises en situation pratique

Les exercices pratiques évoluent suivant les spécificités des tâches et les niveaux d'habilitations

VALIDITE

La durée de validité d'un titre d'habilitation est définie par l'employeur. Cependant en pratique elle est souvent la même que la périodicité de recyclage de formation. L'INRS recommande une périodicité de recyclage de la formation de 3 ans (c'est également la durée recommandée dans la norme NF C18-510). Pour une pratique exceptionnelle ou occasionnelle, la périodicité peut être ramenée à 2 ans. De plus, l'INRS recommande de réaliser un suivi annuel de l'adéquation du titre d'habilitation au regard de l'activité réelle du salarié.